

Rapports de comités

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou commentaires? Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) a la parole.

M. Tobin: Monsieur le Président, je serai bref parce que je voudrais que le député de Winnipeg...

M. Benjamin: Regina-Ouest.

M. Tobin: Il prétend représenter Regina et d'autres jours Winnipeg, et j'ai donc fait un choix.

Je voudrais faire une brève remarque. Je viens d'une région où le secteur agricole n'est pas aussi important que dans les circonscriptions des députés qui ont pris la parole cet après-midi. Cependant, je compte parmi mes électeurs un bon nombre d'agriculteurs qui se débattent pour établir une base agricole dans ma province où l'agriculture est assez récente et l'industrie guère développée. Je veux parler de la côte ouest de la grande province de Terre-Neuve. Je parle en particulier de régions comme Cormack, la vallée de Humber et la vallée de Codroy, à Terre-Neuve, où les agriculteurs se débattent pour s'en sortir. Moi qui ne prétends pas avoir de vastes connaissances—du moins pas autant que je le souhaiterais—au sujet de ce secteur et après avoir passé l'après-midi à la Chambre dans l'espoir d'élargir ma maigre base de données à cet égard, les choses m'ont paru beaucoup plus claires d'un seul coup après avoir entendu les propos éloquentes du député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) et du député de Prince-Albert (M. Hovdebo), qui ont tiré au clair quelques points que j'avais du mal à comprendre. Cela veut dire que nous sommes effectivement saisis d'un rapport émanant d'un comité parlementaire et renfermant des recommandations de tous les partis en vue d'améliorer le sort de nos producteurs de matières premières qui font de si grands efforts pour faire fructifier leurs terres. Après avoir élaboré ce rapport et proposé huit recommandations dénuées de tout esprit de parti, mais formulées dans l'espoir d'une réforme et d'un renouvellement pour venir en aide aux agriculteurs et souligner leur apport, les députés d'en face refusent maintenant de donner suite à ces propositions formulées par nos trois partis dans un moment de tranquillité, de calme et de réflexion.

Je ne puis qu'ajouter qu'un député comme moi qui connais peu ce secteur d'activité trouve la situation aberrante. Je dis cela en me plaçant du point de vue d'un député qui croyait que tous ses collègues faisaient preuve de bonne volonté quand il s'agissait d'améliorer le sort de tous. C'est une expérience renversante, mais j'espère être en mesure de reprendre mes sens en temps voulu.

J'aimerais demander au député de Glengarry-Prescott-Russell s'il veut bien comme moi céder la place à mon bon ami de Regina et de Winnipeg pour lui permettre de nous faire profiter de sa sagesse jusqu'à 16 heures.

M. Boudria: Monsieur le Président, je voudrais remercier brièvement le député de ses excellentes remarques. Sans en dire davantage, je sais, bien entendu, que la ministre d'État (Transports) (M^{me} Blais-Grenier) aimerait que je dise toutes sortes de choses au sujet des transports. Toutefois, je différerai mes remarques pour le moment, afin de donner au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) l'occasion de parler. De toute évidence, il connaît bien les questions agricoles. Il nous fera profiter de ses connaissances qu'il est disposé à partager avec nous.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, depuis que je siège à la Chambre, chaque fois que nous sommes saisis d'un rapport unanime d'un comité parlementaire, une motion d'adoption est proposée et le parrain de la motion prend la parole pendant quelques minutes. Puis, on arrive par divers moyens à une certaine forme d'accord pour qu'il n'y ait pas de débat et que la Chambre adopte à l'unanimité le rapport à l'instar des députés de tous les partis siégeant au comité. Aujourd'hui, cela ne s'est pas passé ainsi.

Aucun autre secteur de notre économie n'a été aussi touché par la baisse des prix et la hausse des coûts que le secteur agricole et celui des pêches. Tous les autres secteurs économiques, les médecins, les juristes, les syndicalistes, les banquiers, et le reste, ont pu fixer leurs prix. Ils ont décidé eux-mêmes de leurs prix; on ne le leur a pas imposés. Les agriculteurs et les pêcheurs ont dû se contenter des prix qu'on leur offrait alors que leurs coûts augmentaient.

Le rapport dont il est question ici vise à corriger cette injustice de notre économie. Il traite du problème de l'exonération pour gains en capital en ce qui concerne les agriculteurs. Pour bénéficier de pareille exonération, un agriculteur devrait cesser de faire de l'agriculture. Un pêcheur qui souhaiterait profiter de cette exonération devrait d'abord cesser de s'adonner à la pêche. Par contre, quelqu'un qui fait de la spéculation immobilière et foncière n'a qu'à vendre une propriété pour réaliser un gain en capital et bénéficier de l'exonération. Nous avons toujours préconisé que, tant qu'une exploitation agricole, une entreprise de pêche ou une petite entreprise restaient dans la famille, il devrait y avoir une exonération de \$500,000. Nous avons essayé d'en convaincre le gouvernement précédent, mais en vain. Toutefois, le parti qui forme maintenant le gouvernement croyait il y a deux ou trois ans que c'était une excellente idée. Il n'en a toujours pas parlé jusqu'à maintenant. Il va accorder l'exonération fiscale de \$500,000 à tout le monde en ce qui concerne les gains en capital.

J'invite le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker) à épouseter son exemplaire du rapport de la commission Carter de 1966. Il verra que la façon dont un revenu est acquis ne compte pas. Si le revenu provient de gains en capital spéculatifs, il doit être imposé dès le premier dollar, comme le reste. Dans le cas d'une entreprise familiale—que soit une exploitation agricole, une entreprise ou un bateau de pêche—les dispositions sur les gains en capital ne devrait pas s'appliquer tant que l'entreprise reste dans la famille, c'est-à-dire tant qu'elle n'est pas vendue dans le but de réaliser un gain en capital.

Un autre question dont nous devons nous occuper est la renégociation à 8 p. 100 des prêts aux agriculteurs et aux pêcheurs, par les établissements de crédit comme le recommandent les membres du comité. Il existe encore des prêts portant intérêt à 18 ou 20 p. 100. On a perdu des récoltes et le prix des bestiaux a baissé. Des agriculteurs perdent leur exploitation et leur machinerie. Ils sont incapables de rester en activité. Il faut que les établissements de prêts se plient à la situation, tout comme les agriculteurs, les pêcheurs et les petits entrepreneurs l'ont fait. Ils ne peuvent pas gagner sur les deux tableaux. Ils veulent recueillir le plus d'argent possible, mais ils ne sont pas disposés à accepter moins quand le revenu de leurs débiteurs baisse. Cela doit pourtant être possible dans une société civilisée, quel que soit le parti au pouvoir.